

[Text]

Miss Nicholson: Mr. Chairman, on subclause 1.(2) and the question of employee forgiveness of loans, have any representations been received from members of the public?

The Chairman: We have not received any at the committee.

Mr. Farber: Mr. Chairman, other than general inquiries about the mechanics and how it works, to my knowledge there has been precious little in the way of discussion or inquiries about this at all.

• 1540

Clauses 1 and 2 agreed to.

On clause 3

The Chairman: I have an amendment to clause 3. This amendment deals with flow-through shares.

This particular clause is a question of accrued interest. The concept of clause 3 was to provide in subclause 3.(4) that bonds issued for a period that would normally have accrued—or their interest that would have accrued—as of December 31, 1987, would wind up with an accrual of December 31, 1988. That is because the three-year, or triennial, accrual was originally deemed to run from December 31, 1984, and the government is proposing 1985. There was a discussion as to whether the dates involved should be changed in order to give an accrual to 1988 or to 1990.

Does anybody want to discuss this matter? Mr. Farber says the problem is that they would like to do this, but they would like to do it in a budget. They do not know exactly what it would cost and they would like to be sure of the cost.

I will read the paragraph from Mr. Dodge's letter:

You have asked us the principle amount of long-term compound investment contracts outstanding in 1987 which would benefit from the one-year deferral of income accrual rules proposed in Bill C-64. The measure will affect approximately \$2.5 billion of Canada Savings Bonds which will mature in 1988 and about \$600 million of provincial savings bonds which were issued in 1978 to 1981 inclusive, although we cannot indicate the extent to which these bonds may have been redeemed earlier. We do not have any figures concerning other issuers of compound debt instruments.

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, is the \$2.5 billion Canada Savings Bonds...? Obviously it is once only, and that is covered by the one-year extension.

The answer with respect to the \$600 million outstanding—is that \$600 million the number of provincial compound bonds that would be affected by the one-year figure, or is it the number of provincial

[Translation]

Mme Nicholson: Monsieur le président, au sujet du paragraphe 1.(2) et de la question de la remise des prêts aux employés, avons-nous reçu des observations du public?

Le président: Nous n'en avons reçu aucune.

M. Farber: Monsieur le président, à part des questions générales sur les détails du fonctionnement, à ma connaissance il n'y a guère eu de discussion ou de demande à cet égard.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 3

Le président: J'ai un amendement à la l'article 3. Cet amendement porte sur les actions accréditives.

Cet article traite des intérêts accumulés. L'article 3 dispose essentiellement, au paragraphe 3.(4) que les obligations dont les intérêts auraient normalement couru jusqu'au 31 décembre 1987, verraient cette date reportée au 31 décembre 1988. En effet, les intérêts triennaux étaient au départ réputés courir depuis le 31 décembre 1984, et le gouvernement propose de remplacer cette date par 1985. On a discuté la question de savoir si les dates devraient être modifiées pour permettre que les intérêts courent jusqu'en 1988 ou 1990.

Est-ce que quelqu'un veut discuter de cette question? M. Farber déclare qu'ils aimeraient le faire, mais qu'ils aimeraient le faire dans un budget. Ils ne savent pas exactement ce qu'il en coûtera et ils aimeraient être certains du coût.

Je vous lis le paragraphe de la lettre de M. Dodge:

Vous nous avez demandé le capital des contrats d'investissement à long terme à intérêt composé en vigueur en 1987 qui bénéficieraient de ce report d'un an des règles touchant l'accumulation de revenu proposé dans le projet de loi C-64. Cette mesure touchera environ 2,5 milliards de dollars d'obligations d'épargne du Canada arrivant à maturité en 1988 et environ 600 millions de dollars d'obligations d'épargne provinciales émises entre 1978 et 1981 inclusivement, bien que nous ne sachions pas dans quelle mesure ces obligations auront été rachetées plus tôt. Nous ne disposons d'aucun chiffre concernant les autres émetteurs d'obligations à intérêt composé.

M. McCrossan: Monsieur le président, est-ce que la somme de 2,5 milliards de dollars représente les obligations d'épargne du Canada?... C'est manifestement quelque chose de ponctuel, et qui est visé par la prolongation d'un an.

En ce qui concerne les 600 millions de dollars—est-ce qu'il s'agit du nombre d'obligations provinciales à intérêt composé qui seraient touchées par le chiffre d'un an ou s'agit-il du nombre d'obligations provinciales à intérêt